

RÈGLEMENT DU CHALLENGE CULINAIRE

Dans le cadre du Marché du Terroir et de Noël », la Ville de Saint-Benoît organise, en partenariat avec l'entreprise « Pépé José », un challenge culinaire, le samedi 16 décembre 2023 de 14h00 à 18h00 sur la place du Front de Mer de Saint-Benoît.

Conditions de participation :

L'inscription à ce concours est gratuite et réservée à un public amateur ayant plus de 15 ans ;

8 candidats au maximum ;

En aucun cas, les étudiants en cuisine, employés de restauration, restaurateurs, anciens professionnels ne peuvent participer.

Les inscriptions se font à la Direction de l'Économie et du Tourisme, dans l'ordre de leurs arrivées du samedi 2 au vendredi 8 décembre 2023.

Pour ce faire, les pièces suivantes sont à fournir :

- Fiche d'inscription
- Une copie de la pièce d'identité.

Une liste d'attente sera établie si besoin.

Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve durera environ 90 min.

Le candidat devra réaliser un dessert sucré à base de letchis d'après une recette qui lui sera fourni.

Les postes de travail seront attribués par tirage au sort. Ils sont tous identiques et comporte 1 plan à induction et le petit matériel nécessaire. Il est interdit d'apporter du matériel ou des produits personnels.

Avant l'épreuve, un temps limité de découverte des produits et des instructions, sera proposé aux candidats.

A l'issue de la durée (90mn) chaque candidat présentera 2 assiettes identiques : une en exposition, l'autre destinée au jury. Par équité, les membres du Jury n'ont pas le droit d'assister à l'épreuve.

Les assiettes, toutes, blanches et identiques, seront recueillies en fin d'épreuve, dans l'état où elles se trouveront, finies ou non.

Après délibération du jury, les résultats seront annoncés publiquement sur l'espace Podium.

Les participants se verront tous remettre un coffret.

Le gagnant se verra attribué une journée détente dans un hôtel.